

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 5 décembre 2011

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le lundi 5 décembre 2011, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
Catherine Bonneau, conseillère
Marjolaine Simard, conseillère
MM Michel Simard, conseiller
Marc Perron, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
René Perron, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENU ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 NOVEMBRE ET DU 21 NOVEMBRE 2011
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport du directeur général sur les indicateurs de gestion
 - 4.5 Dossiers majeurs :
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Réaffectations budgétaires
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Demande de versement de la dernière tranche de la subvention municipale :
 - 8.1.1 Bibliothèque municipale
 - 8.1.2 Corporation du Moulin des Pionniers (fonctionnement été)
 - 8.1.3 Corporation du Moulin des Pionniers (Grand Camp)
 - 8.1.4 Services et qualité de vie
 - 8.1.5 Maison des Jeunes de La Doré
 - 8.1.6 Complexe sportif de La Doré
 - 8.2 Adoption règlement 2011-006 intitulé « Règlement abrogeant le règlement 2006-014 »

- 8.3 Caserne des pompiers : Autorisation des travaux
- 8.4 Programme d'établissement : Acceptation de demande
- 8.5 Service incendie Saint-Félicien-Saint-Prime-La Doré :
 - 8.5.1 Acceptation du budget 2012
 - 8.5.2 Facturation de services de prévention à la Résidence Dorée
- 8.6 Mise à niveau PG Carto
- 8.7 Maison des Jeunes : Don de l'écran de projection

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Ministère des Transports du Québec : Acceptation des travaux subventionnés

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Disposition des rebus sur le site de la scierie Lambois
- 13.2 Création d'un parc municipal (Arboretum) sur le site de la scierie Lambois

14. LOISIRS ET CULTURE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 19 DÉCEMBRE 2011 À 20H00

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2011-12-274

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2011-12-275

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2011

Il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 7 novembre 2011 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2011-12-276

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2011

Il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 21 novembre 2011 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

Le maire informe les membres du conseil qu'il y a eu dépôt du projet de Loi 499 à l'Assemblée nationale portant sur l'occupation dynamique du territoire et de la

décentralisation. Le maire suggère aux membres du conseil de le consulter parce qu'il parle des villages comme la Municipalité de La Doré afin de leur donner des moyens de se restructurer et d'assurer leur pérennité. Comme notre municipalité est dans cette situation, il sera pertinent de connaître tous les moyens mis à sa disposition pour les dossiers en cours.

Le 1^{er} novembre, j'ai rencontré les Amis de la Branche Ouest qui voulaient des informations sur le projet de forêt de proximité et les impacts pour les utilisateurs de ce territoire. Ils demandaient également la possibilité d'améliorer la qualité de l'entretien de la route R-211 principalement lors des périodes d'achalandage plus intense ou lorsque Produits Forestiers Résolu ne procède pas à de la coupe forestière.

Le 3 novembre, j'ai participé au 5^{ième} anniversaire de la mise en place de la vision stratégique de la MRC Domaine-du-Roy. Une mention HD a été remise au Festival des Camionneurs de La Doré à cette occasion.

Les 8, 12 et 23 novembre, j'ai participé à trois rencontres de la MRC traitant du budget, auquel j'ai voté contre parce qu'il comportait la gestion des fosses septiques, traitant également du projet de forêt de proximité que la MRC veut rendre territorial au lieu de municipal et j'ai mentionné à la MRC que la Municipalité avait donné un mandat juridique dans le dossier de la gestion des fosses septiques.

Comme tous les membres du conseil municipal, j'ai participé à la formation en éthique et déontologie municipale afin de me rendre conforme à la Loi.

Le 21 novembre, j'ai participé à l'inauguration du nouveau Centre sportif de Saint-Prime. Ces derniers ont utilisé des matériaux du bois dans leur construction. La Municipalité a un programme en ce sens depuis plus de cinq ans.

J'ai participé à l'inauguration des travaux au Complexe sportif de La Doré. À cette occasion, j'ai rappelé à la population que ce Complexe Sportif a été inauguré pour la première fois en 1957 à Gagnonville.

Le 28 novembre, en compagnie de monsieur Pierre-Paul Lalancette, j'ai participé à une rencontre avec les ministres et dirigeants des Chantiers Chibougamau. Ces derniers ont investi dans des produits transformés du bois.

Le 29 novembre, j'ai participé à une rencontre avec les maires de Saint-André, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge et Lac Bouchette dans le but de faire valoir la position de La Doré dans le dossier de la forêt de proximité.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de novembre selon leurs différents domaines d'intervention.

Pierre-Paul Lalancette a participé au 50^{ième} anniversaire de Chantiers Chibougamau et à l'inauguration du Complexe sportif.

Hélène Gagnon a participé à la formation sur l'éthique et la déontologie municipale. La rencontre de l'OMH est prévue pour demain soir. Aucun loyer vacant.

Michel Simard a participé aux rencontres de la Résidence Dorée, au brunch de la Guignolée, à la rencontre sur la forêt de proximité avec le maire et au 5^{ième} anniversaire de la vision stratégique de la MRC.

Marjolaine Simard a participé aux rencontres du Moulin des Pionniers, du Centre des Loisirs où l'on espère pouvoir régler définitivement le problème d'infiltration d'eau. Elle a participé à la Guignolée et tient à féliciter tous les organisateurs et intervenants pour le gros succès obtenu. Le 18 novembre, elle a participé à la formation des élus sur l'éthique et la déontologie municipale. Elle considère que toutes ces formations n'encouragent pas les citoyens à s'impliquer dans la politique municipale.

Marc Perron a participé à l'inauguration du Complexe sportif et remercie les membres du conseil présents. Il a également participé aux rencontres du Complexe sportif et au brunch de la Guignolée.

Catherine Bonneau a participé aux rencontres de la bibliothèque et à la formation en éthique et déontologie municipale. Elle a participé au brunch de la Guignolée et à l'accueil des 12 nouveaux nés et des 33 nouveaux arrivants. Elle a participé au Marché de Noël des artisans et cela fut un succès.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers de novembre ont été déposés aux membres du conseil.

POINT 4.4

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : INDICATEURS DE GESTION

Le maire mentionne que le directeur général dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, de la consommation énergétique et des heures travaillées.

POINT 4.5

DOSSIERS MAJEURS

Aucun élément particulier à souligner.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2011-12-277

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de novembre 2011 au montant de 160 981.24\$ avant la récupération des taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2011-12-278

RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT les deux réparations à l'une des deux pompes à la station de pompage de l'avenue des Jardins;

CONSIDÉRANT QUE les coûts des deux réparations de ladite pompe dépassant la capacité du poste budgétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le transfert d'une somme de 6 000\$ des immobilisations (#23-0871-721) au budget de fonctionnement, à l'entretien et réparation égout (#02-41400-528).

Correspondance

POINT 6.0

RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE NOVEMBRE 2011

Le résumé de la correspondance du mois de novembre 2011 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie

desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

Questions

POINT 7.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1.1
RÉSOLUTION 2011-12-279
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE LA SUBVENTION
MUNICIPALE : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la politique émise par les résolutions 2011-02-013, 2011-04-070 et 2011-04-071;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la dernière tranche de la subvention municipale à l'organisme Bibliothèque municipale, et ce , pour la somme de 2 750\$.

POINT 8.1.2
RÉSOLUTION 2011-12-280
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE LA SUBVENTION
MUNICIPALE : CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS (fonctionnement été)

CONSIDÉRANT la politique émise par les résolutions 2011-02-013, 2011-04-070 et 2011-04-071;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Moulin des Pionniers nous a transmis une balance de vérification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la dernière tranche de la subvention municipale à la Corporation du Moulin des Pionniers, et ce, pour la somme de 2 500\$.

POINT 8.1.3
RÉSOLUTION 2011-12-281
DEMANDE DE VERSEMENT DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE LA SUBVENTION
MUNICIPALE : CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS : (Grand Camp)

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale est à nos portes ;

CONSIDÉRANT QUE des activités hivernales sont prévues au Grand camp au mois de décembre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Marjolaine Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la dernière tranche de la subvention municipale à la Corporation du Moulin des Pionniers, et ce, pour la somme de 1 494.67\$.

POINT 8.1.4
RÉSOLUTION 2011-12-282

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE LA SUBVENTION
MUNICIPALE : SERVICES ET QUALITÉ DE VIE

CONSIDÉRANT QUE Services et qualité de vie justifie 2 470\$ de dépenses en date d'aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT QUE les activités de décembre sont en préparation dont l'accueil des nouveaux nés et des nouveaux arrivants le 4 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE Services et qualité de vie a reçu 2 000\$ à ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré alloue les 2 000\$ restants au budget à Services et qualité de vie.

POINT 8.1.5

RÉSOLUTION 2011-12-283

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE LA SUBVENTION
MUNICIPALE : MAISON DES JEUNES DE LA DORÉ

CONSIDÉRANT la politique émise par les résolutions 2011-02-013, 2011-04-070 et 2011-04-071;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la dernière tranche de la subvention municipale à l'organisme Maison des Jeunes de La Doré, et ce, pour la somme de 3 450\$.

POINT 8.1.6

RÉSOLUTION 2011-12-284

DEMANDE DE VERSEMENT DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE LA SUBVENTION
MUNICIPALE : COMPLEXE SPORTIF LA DORÉ

CONSIDÉRANT la politique émise par les résolutions 2011-02-013, 2011-04-070 et 2011-04-071;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la dernière tranche de la subvention municipale à l'organisme Complexe sportif de La Doré, et ce, pour la somme de 9 000\$.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2011-12-285

ADOPTION RÈGLEMENT 2011-006 INTITULÉ « Règlement abrogeant le règlement
2006-014 »

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil municipal, de décréter par résolution, en novembre de chaque année, les dates de réunions du conseil pour l'année suivante ;

CONSIDÉRANT cette dernière obligation ministérielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2011-006 intitulé « Règlement abrogeant le règlement 2006-014 »

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2011-006
RÈGLEMENT ABROGANT LE RÈGLEMENT 2006-014

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière ajournée du conseil tenue le 21 novembre 2011;

CONSIDÉRANT l'article 148 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la paroisse de La Doré décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le règlement 2006-014 est abrogé.

Adopté le 5 décembre 2011

Publié le 6 décembre 2011

René Perron, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général

Jacques Asselin,
Maire

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2011-12-286

CASERNE DES POMPIERS : AUTORISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la structure de soutien de l'une des portes de la caserne des pompiers est endommagée;

CONSIDÉRANT les soumissions demandées et celle reçue pour les travaux nécessaires à la caserne des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise les travaux sur la structure de la porte de la caserne des pompiers, et ce, pour la somme de 185\$ plus les taxes applicables.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2011-12-287

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT : ACCEPTATION DE DEMANDE

CONSIDÉRANT les résolutions 2007-03-058, 2007-06-142 et 2007-08-166;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur rencontre les critères d'admissibilité du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le versement de la subvention pour le programme d'établissement au propriétaire de l'immeuble suivant :

❖ 62.51, Rang St-Eugène

#18-575-629

1 000\$

POINT 8.5.1

RÉSOLUTION 2012-12-288

SERVICE INCENDIE SAINT-FÉLICIEN-SAINT-PRIME-LA DORÉ : ACCEPTATION DU BUDGET 2012

CONSIDÉRANT la tenue de la rencontre du comité incendie traitant du budget le 2 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'acceptation du budget 2012 du Service incendie St-Félicien-St-Prime-La Doré ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Catherine Bonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le budget 2012 du Service incendie St-Félicien-St-Prime-la Doré tel que présenté. La participation de la Municipalité s'élève à 84 488.79\$ pour une augmentation de 1.56%.

POINT 8.5.2

RÉSOLUTION 2011-12-289

SERVICE INCENDIE SAINT-FÉLICIEN-SAINT-PRIME-LA DORÉ : FACTURATION DE SERVICES DE PRÉVENTION À LA RÉSIDENCE DORÉE

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie a mandaté un spécialiste de l'inspection pour effectuer une vérification à la Résidence Dorée ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette vérification a été facturée à la Résidence Dorée ;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification n'a pas été demandée par la Résidence Dorée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité débourse déjà plus de 84 000\$ pour ce service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré informe le Service incendie de Saint-Félicien-St-Prime-La Doré que la facturation pour les services de prévention à la Résidence Dorée devrait être assumée par le Service incendie de Saint-Félicien-Saint-Prime-La Doré et non par la Résidence Dorée.

POINT 8.6

RÉSOLUTION 2011-12-290

MISE À NIVEAU PG CARTO

CONSIDÉRANT les mises à niveau des évaluations produites par la firme Cévimec-BTF inc;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre utilisable cette mise à niveau, une mise à jour du logiciel PG Carto est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour peut prendre jusqu'à 5 heures à 120\$/heure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une dépense pouvant atteindre 600\$, plus les taxes, afin de réaliser la mise à jour du logiciel PG Carto.

POINT 8.7

RÉSOLUTION 2011-12-291

MAISON DES JEUNES : DON DE L'ÉCRAN DE PROJECTION

CONSIDÉRANT QUE l'écran de projection est désuète et endommagée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose maintenant d'un écran plasma pour ses besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'utilise plus l'écran de projection ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fasse don de l'écran de projection désuète de la Municipalité à la Maison des Jeunes.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2011-12-292

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC : ACCEPTATION DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

CONSIDÉRANT la subvention de 10 000\$ annoncée par le ministère des Transports du Québec pour la Municipalité de La Doré dans la correspondance datée du 8 juillet 2011;

CONSIDÉRANT la subvention de 10 000\$ annoncée par le ministère des Transports du Québec pour la Municipalité de La Doré dans la correspondance datée du 27 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE ces subventions seront versées sur une période de trois ans à raison de 14 000\$ en 2012, 4 000\$ en 2013 et 2 000\$ en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la sélection de ces travaux a fait l'objet d'une décision du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE cette sélection a été approuvée par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés doivent être conformes à cette planification ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Simard, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac Rond pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2011-12-293

DISPOSITION DES REBUS SUR LE SITE DE LA SCIERIE LAMBOIS

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'effectuer la ménage des rebus sur le site de l'ancienne scierie Lambois ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la part de Entreprise Jean Tremblay & fils inc. qui stipule le démantèlement du mur de béton et le transport des rebus dans un site autorisé, le ramassage du bois et des copeaux et de le transport dans un site autorisé et le démantèlement et le transport du mur du quai de chargement (bois) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré alloue un montant de 5 936.41\$, taxes nettes, pour effectuer les travaux, et ce, à Entreprise Jean Tremblay & fils inc. Cette somme sera prise à même le budget des immobilisations. En raison de la présence d'une couche de neige, il devra y avoir une vérification des rebus résiduels, si nécessaire, au printemps 2012. L'entrepreneur s'engage à faire le ramassage des rebus résiduels au printemps 2012.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2011-12-294

CRÉATION D'UN PARC MUNICIPAL (Arboretum) SUR LE SITE DE LA SCIERIE LAMBOIS

CONSIDÉRANT QU'un espace aurait pu être contaminé antérieurement par les activités de la Scierie Poirier;

CONSIDÉRANT QU'aucune démonstration n'a été faite de ladite contamination;

CONSIDÉRANT QU'un projet de camping est envisagé dans ce secteur;

CONSIDÉRANT les analyses de sol produites en 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne désire pas investir dans de nouveaux tests de sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la cartographie et l'arpentage de la portion du terrain ainsi soupçonné de contamination et visé par la présente, et ce, dans le but de créer un parc municipal à cet endroit.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2011-12-295

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 19 DÉCEMBRE 2011 À 20H00

À 20h45, il est proposé par Marjolaine Simard d'ajourner la présente séance régulière au 19 décembre 2011 à 20h00.

Jacques Asselin,
Maire

René Perron,
M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général

Questions